

## SÉANCE DU 29 JUIN 1885.

---

PRÉSIDENCE DE M. HÉGER.

---

La séance est ouverte à 8 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures.

*Correspondance.* — Par dépêche en date du 20 juin, M. le Ministre de la Justice demande à la Société deux exemplaires des rapports auxquels a donné lieu l'enquête sur certains détenus de la maison pénitentiaire cellulaire de Louvain. — Il sera fait droit à cette demande dès que les rapports auront été imprimés.

La Société d'anthropologie de Berlin demande l'échange de notre *Bulletin* avec les *Verhandlungen* qu'elle publie. — Renvoi au bureau.

L'Académie d'archéologie de Belgique nous envoie : 1° le programme du Congrès d'archéologie et d'histoire qu'elle organise à Anvers pour les 27, 28, 29 et 30 septembre prochain ; 2° le projet des statuts de la Fédération archéologique et historique de Belgique dont l'organisation figure en tête du programme du Congrès d'Anvers ; 3° le projet de règlement du Congrès, et 4° des listes de souscription au Congrès d'Anvers.

Le programme du Congrès d'Anvers comprend donc, en première ligne, la discussion et le vote des statuts et du règlement de la Fédération ; puis la prise en considération des questions qui seront soumises au Congrès de 1886, la désignation de la société qui sera chargée d'organiser ce dernier Congrès, enfin les communications des membres du Congrès et des visites aux édifices civils et religieux d'Anvers.

Le projet des statuts énonce d'abord le but de la Fédération : créer des relations étroites et permanentes entre les sociétés qui s'occupent, à un point de vue quelconque, de notre histoire nationale, imprimer plus d'unité aux études archéologiques et histo-

riques, intéresser la généralité aux recherches locales et vulgariser les résultats acquis. Le Congrès a sa session annuelle dans une ville belge, sous la direction d'une ou de plusieurs sociétés locales adhérentes.

Font partie du Congrès : sans cotisation, un délégué de chacune des sociétés adhérentes et les membres du Comité d'organisation; au prix d'une cotisation de 5 francs, les membres de toutes les sociétés adhérentes qui souscriront par l'intermédiaire du bureau de leur société; au prix d'une cotisation de 10 francs, tous les autres souscripteurs. Les souscripteurs reçoivent les comptes rendus du Congrès.

Le projet de règlement du Congrès prévoit la formation de cinq sections :

1. Époque préhistorique, y compris les études géologiques et anthropologiques; topographie de la Belgique ancienne;
2. Époque gallo-romaine et franque;
3. Histoire de l'art et archéologie;
4. Histoire nationale;
5. Épigraphie, numismatique, sigillographie.

Une circulaire faisant connaître ces différents détails sera adressée aux membres de la Société. Les listes de souscription sont déposées chez le Secrétaire.

*Ouvrages présentés. — Les alluvions de l'Escaut et les tourbières aux environs d'Audenarde. Note sur un dépôt d'ossements de mammifères découvert dans la tourbe avec deux fémurs humains associés à des instruments de l'âge néolithique*, par E. Delvaux, vice-président de la Société.

*Notice sur des antiquités franques découvertes à Harmignies*, par le baron A. de Loë.

*Description d'une coupe levée à Estinnes-au-Mont*, par le baron A. de Loë et D. Raeymaekers.

*Quelques observations faites aux environs de Grez*, par les mêmes.

*Who were the mount builders? et Stone graves — the work of Indians*, deux brochures par Cyrus Thomas, envoyées par M. W.-P. Hoffman, membre correspondant de la Société.

*Remarks on aboriginal art in California and Queen Charlotte's Island*, by Hoffman.

*Bird names of the Selish, Pah-ula and Shoshoni Indians*, par le même.

*Remarks upon chipped stone implements*, by F.-W. Putnam, membre honoraire de la Société.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, t. III, fasc. 2, 1884.

*Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, redigiert von Rud. Virchow. Les trois premiers fascicules de l'année 1885.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

COMMUNICATION DE M. HOUZÉ.

LES NÈGRES DU HAUT CONGO, TRIBU BAROUMBÉ.

J'ai eu l'honneur d'être mis en rapport avec M. le lieutenant Van Gele, dès son retour d'Afrique. Chef de la Station de l'Équateur, il a vécu au milieu des Baroumbé et il a bien voulu me communiquer deux crânes de cette tribu ainsi qu'un crâne de chimpanzé. C'est leur description que je vais vous présenter et j'y joindrai tous les renseignements ethnographiques fournis par M. Van Gele, qui est un observateur consciencieux en même temps qu'un courageux explorateur. Qu'il me permette de lui adresser encore mes plus vifs remerciements.

Les deux crânes Baroumbé proviennent d'Ibonnga Ouangata (Équateur-Station), village situé à l'embouchure du Rouki, long. 16° 30', lat. 0° 4'. Ce sont les crânes de deux esclaves sacrifiés par décapitation à la mort d'un chef; ils étaient fixés sur des pieux introduits par le trou occipital; ces pieux se trouvaient plantés devant la hutte où le sacrifice avait eu lieu. Ils ont été vendus nuitamment au lieutenant Van Gele pour quatre fils de laiton. (Chaque fil a une valeur de trente-cinq centimes.)

Le crâne n° 1 est d'un homme adulte. La mandibule manque. Il ne reste que les trois molaires, les deux prémolaires et la canine du côté droit; toutes les autres dents ont été perdues *post mortem*. L'usure est très prononcée et a fait disparaître au moins les deux tiers des prémolaires et de la canine. Le crâne est lourd et se tient en équilibre postérieur sur une surface limitée d'avant en arrière par l'opisthion et l'inion. Glabellle forte, n° 3; inion presque nul; épine nasale n° 2. La suture ptéro-pariétale droite a la forme d'un S; du côté gauche deux petits wormiens ptériques rétrécissent la suture ptéro-pariétale réduite à 3 millimètres d'étendue. Sur le trajet de la suture lambdoïde se trouvent deux os wormiens: à

gauche un grand, à 2 centimètres du lambda, à droite un moyen, à 3 centimètres du même point. La ligne occipitale supérieure est transformée en crête assez saillante. La base du crâne est asymétrique, le condyle occipital droit est plus antérieur que le gauche. Le plan du trou occipital prolongé en avant tombe à 6 millimètres au-dessous du point alvéolaire. L'écaille occipitale n'est nullement saillante; elle est très réduite dans sa portion sus-iniaque. Les bosses frontales sont bien dessinées; la bosse métopique est très accusée, les arcades sourcilières sont assez saillantes. Il y a deux trous pariétaux. L'écaille du temporal présente une forme rare : elle est rectangulaire.

Les os nasaux sont aplatis, très étroits et fortement abrités par la région glabellaire. Des deux côtés il y a deux trous sous-orbitaires séparés par une suture qui prouvent que le canal sous-orbitaire s'est fermé tardivement; cette suture a été signalée par Cruveilhier sous le nom de scissure orbitaire.

Du côté de sa face interne, l'os malaire présente des traces de suture qui le divisent en épi- et hypo-malaire.

Les sutures antérieures sont beaucoup plus simples que les postérieures.

Les détails dans lesquels je suis entré sont arides et il peut paraître oisieux de signaler tout ce que la description rencontre, mais j'ai la conviction que généralement on néglige trop les caractères descriptifs pour s'en tenir à ceux que l'on tire des mensurations. Telle particularité peut devenir un caractère différentiel important là où les mensurations sont identiques. Permettez-moi de passer à la description du crâne n° 2.

Le crâne n° 2 est féminin et adulte. La mandibule manque également. Ce crâne est très petit et très lourd. Toutes les dents sont en place les incisives sont peu usées ainsi que les canines, tandis que les prémolaires et les deux premières molaires sont à peu près réduites au tiers. La glabelle est nulle, les os nasaux qui sont très étroits et le frontal vus de profil forment une seule courbe. L'échancre nasale dédoublée forme une gouttière avec la partie sus-alvéolaire du maxillaire.

Le prognathisme alvéolo-sous-nasal et dentaire est considérable. Comme dans le crâne masculin il y a, mais seulement du côté gauche, persistance de la scissure orbitaire. La fosse canine est profonde. La région du ptériorion droit est très remarquable : un os ptérique mesurant 25 millimètres d'avant en arrière sur 9 millimètres de haut en bas sépare le pariétal de la ptère et le frontal du

temporal. A gauche le ptérion est retourné par une apophyse venant du temporal; en arrière de celle-ci il y a un os ptérique. On se rappelle que M. Anoutchine a constaté la fréquence des os ptériques dans les races nègres.

L'astérion gauche est occupé par un os wormien de moyenne grandeur. L'écaille occipitale est petite et ne fait aucune saillie; l'inion est nul. La suture coronale est presque linéaire, la sagittale est légèrement sinueuse et la lambdoïde est à peine plus compliquée.

CARACTÈRES CRANIOMÉTRIQUES — Ces deux crânes sont fort petits et s'éloignent par un certain nombre de particularités des crânes de nègres proprement dits. Ils sont sus-mésaticéphales d'après la nomenclature de M. Topinard, à laquelle je me rallie et qui place la médiane de l'indice céphalique de l'humanité à 77. Le diamètre antéro-postérieur maximum est court et dépasse de 6 millimètres le diamètre antéro-postérieur iniaque. Le transversal maximum est étroit; le basilo-bregmatique est haut. Ces deux crânes sont donc étroits et n'arrivent à la mésaticéphalie que grâce à la brièveté du diamètre antéro-postérieur maximum. Ils sont hypsisté-nocéphales.

La circonférence horizontale maxima est de 48 chez l'homme, de 46 chez la femme. S'il s'agissait de crânes européens, on pourrait les ranger parmi les microcéphales; chez les nègres ordinaires la circonférence varie de 549 à 482 millimètres chez les hommes et de 510 à 473 millimètres chez les femmes. Nos deux mesures se trouvent donc au-dessous.

La capacité cranienne prise rigoureusement d'après la méthode de Broca est de 1335 chez l'homme et de 1185 chez la femme. La médiane approximative de la capacité cranienne dans la race nègre est de 1405 c.c. pour l'homme et de 1250 c.c. pour la femme. (Il ne faut pas oublier que la médiane (Topinard) est l'endroit au-dessus et au-dessous duquel il y a le même nombre de cas.)

*Face.* — Les deux angles faciaux, ophryo-spinal et ophryo-alvéolaire montrent que la face n'est pas prognathe dans son ensemble, mais bien dans sa partie sous-nasale. Le crâne féminin surtout est remarquable : il a 75° pour l'angle ophryo-spinal et 62° pour l'ophryo-alvéolaire.

L'indice facial est de 65.38 pour l'homme, 65.04 pour la femme. Tous deux sont donc euryprosopes. La face est plus large que chez les nègres proprement dits qui ont comme indice facial moyen 68.3

(90 nègres, TOPINARD, *Éléments d'anthropologie générale*, p. 921). Nos deux Baroumbé se rapprochent par la face du crâne Kanori masculin mesuré par MM. de Quatrefages et Hamy (*Crania ethnica*).

L'indice orbitaire varie de 87.17 (homme) à 82.05 (femme).

Par l'indice nasal, nos deux crânes s'éloignent encore du type nigrיתי qui est très platyrrhinien. La femme est mésorrhinienne 51.02, l'homme est platyrrhinien, mais à la limite inférieure de cette division.

Voici, du reste, le tableau complet des mesures et des indices crâniens et faciaux :

CRANES BAROUMBÉ.

		HOMME.	FEMME.
<i>Mesures du crâne.</i>			
DIAMÈTRES	Antéro-postérieur maximum . . . . .	172	163
	— iniaque . . . . .	164	157
	Transversal maximum . . . . .	133	128
	Stéphanique . . . . .	104	109
	Frontal minimum . . . . .	98	90
	Biauriculaire . . . . .	116	108
	Bimastoidien (2 sommets) . . . . .	101	94
	Bitemporal . . . . .	131	127
	Biaستérique . . . . .	100	103
	Basilo-bregmatique . . . . .	142	132
	Ligne de l'épine nasale au basion . . . . .	95	93
	Ligne naso-basilaire (nasion-basion). . . . .	100	100
	Trou occipital . . . . .	28	29½
	{ largeur . . . . .		
{ longueur . . . . .	34	32½	
Ligne alvéolo-lambdoïdienne . . . . .	199	199	
COURBES	Sous-cérébrale . . . . .	24	18
	Frontale totale . . . . .	122	110
	Pariétale . . . . .	138	128
	Lambdo-iniaque . . . . .	50	52
	Opistho-iniaque . . . . .	50	48
	Fronto-occipitale totale . . . . .	360	338
	Circonférence horizontale maxima . . . . .	480	460
	— pré-auriculaire . . . . .	210	205
— sus-auriculaire . . . . .	293	280	
— transversale totale . . . . .	430	400	

*Mesures du crâne (suite).*

	HOMME.	FEMME.
Capacité cranienne . . . . .	1,335 cc.	1,185 cc.
Projection cranienne totale . . . . .	180	185
— faciale . . . . .	13	22
— antérieure (cranienne) . . . . .	80	80
— postérieure . . . . .	87	83
Indice céphalique . . . . .	77.32	78.52
— de hauteur-longueur . . . . .	82.55	80.98
— de hauteur-largeur . . . . .	106.78	103.12
— frontal . . . . .	73.68	70.31
— stéphanique . . . . .	94.23	82.56
— du trou occipital . . . . .	82.35	†

*Mesures de la face.*

Diamètre biorbitaire externe . . . . .	109	100
— biorbitaire interne . . . . .	100	95
— bimalaire . . . . .	113	107
— bijugal . . . . .	97	95
— bitygomatique maximum . . . . .	130	123
Hauteur faciale (ophryo-alvéolaire) . . . . .	85	86
— spino-alvéolaire . . . . .	18	19
— pommette . . . . .	28	18
Largeur orbite . . . . .	39	39
Hauteur orbite . . . . .	34	32
Distance interorbitaire (bidacryaque) . . . . .	26	23
Hauteur naso-spinale . . . . .	45	49
Largeur maxima narines . . . . .	24	25
Longueur du nez . . . . .	20	17
Largeur maxima des os nasaux . . . . .	18	14
Largeur palatine . . . . .	37	32
Longueur palatine . . . . .	51	54
Angle facial ophryo-spinal . . . . .	72°	75°
— ophryo-alvéolaire . . . . .	66°	62°
Indice facial . . . . .	65.38	65.04
— nasal . . . . .	53.33	51.02
— orbitaire . . . . .	87.17	82.05
— palatin . . . . .	72.54	59.25

Les crânes du bassin du Congo et de provenance exacte ne sont pas nombreux. Leur nombre, d'après des recherches publiées en 1884 par M. Passavant <sup>(1)</sup>, ne s'élève pas à 100; c'est peu pour des régions aussi étendues.

Les différences que présentent les Nigritiens avec les populations du Congo en général ont été signalées depuis longtemps. Les anciens explorateurs portugais avaient déjà saisi cette dissemblance que sont venues accuser davantage les observations plus précises de Grandpré, Tuckey et Ch. Smith. Les variations assez étendues de ces populations ont été constatées par Prichard, qui leur reconnaît des caractères s'éloignant de la physionomie du Nègre.

Dans leur magnifique ouvrage *Crania ethnica*, MM. de Quatrefages et Hamy appliquent le nom de Congo, pris dans son acception la plus large, à toute cette étendue de côtes, depuis le cap Lopez et les lagunes du Fernand-Vaz jusqu'au cap Negro, que l'on distingue en Loango, Congo proprement dit, Angola et Benguela. Les populations de ces contrées ont une tendance marquée vers la mésaticéphalie, leurs arcades sourcilières sont saillantes, leur occiput ne proémine pas, tandis que les Soudaniens, Sénégalais, Gambiens et Guinéens sont franchement dolichocéphales, ont le front fuyant, les arcades sourcilières effacées et les parties latérales du crâne aplaties. Les Noubas du sud du Kordofan, les Kanoris et les Haoussas sont fréquemment mésaticéphales.

J'ai calculé l'indice céphalique moyen de dix crânes d'Ounyamouésis dont le Dr Dutrieux <sup>(2)</sup> a consigné les mesures et dont l'indice minimum est de 65,95 et le maximum 79,76. Cette série, malgré son nombre restreint, implique des éléments ethniques divers et comprend, d'après la nomenclature de M. Topinard, un dolichocéphale vrai, six sous-dolichocéphales et trois mésaticéphales.

Voici du reste ces indices: 74,10 — 79,76 — 65,95 — 70,00 — 73,33 — 73,74 — 75,86 — 77,27 — 74,03 — 73,48. Moyenne 73,66.

Pour mieux faire ressortir les différences et les analogies des caractères craniométriques, j'ai groupé dans le tableau ci-contre les principales mesures :

---

<sup>(1)</sup> PASSAVANT, *Craniologische Untersuchung der Neger und der Negervölker*, Basel, 1884.

<sup>(2)</sup> BULL. DE LA SOC. BELGE DE GÉOGRAPHIE, 1880, n° 1 : *Crânes d'Ounyamouésis, mesurés à Kouikourou, chef-lieu de l'Ounyanyembé (province de Zançibar)*.

	MM. DE QUATREFAGES ET HAMY.					HOUZÉ.	
	Négrilles Okoas-Bongos.		Congos.	Noubas- Haoussas.	Kanori.	Baroumbé	
	3 ♂	1 ♀	3 ♂	8 ♂	1 ♂	1 ♂	1 ♀
Indice céphalique . . . . .	83.23	81.92	75.40	77.29	76.40	77.32	78.52
— de hauteur-longueur.	75.44	72.89	73.26	73.48	75.28	82.55	80.98
— de hauteur-largeur. .	90 64	88 97	97.16	95.00	98.00	106.78	103.14
Capacité cranienne . . . . .	1380 cc	1205 cc	1485 cc	1455 cc	1420 cc	1335 cc	1185 cc
Projection faciale . . . . .	24	26	27	34	19	13	22
— antér. cranienne.	75	77	78	72	86	80	80
— postérieure . . . . .	92	86	98	103	86	87	83
Circonf. horizontale totale .	492	474	524	513	503	480	460
Angle facial de Camper . .	76°	72°	79°	76°	73°	72°	75°
— alvéolaire . . . . .	65°	63°	66°	62°	65°	66°	62°
Indice facial . . . . .	60.80	65.57	69 30	68 40	64.51	65.38	65.04
— nasal. . . . .	56.66	51.06	57.44	55.31	59.57	53.33	51.02
— orbitaire . . . . .	86.48	85.29	85.00	89 47	84 21	87 17	82.05

Nos Baroumbé se rapprochent des Okoas-Bongos par la capacité cranienne qui est très faible, par la circonférence horizontale qui tombe à 46 dans le crâne féminin, par les angles faciaux et les indices facial et nasal ; la face est courte, la platyrrhinie n'est pas très prononcée. Ils s'éloignent des mêmes crânes par leurs indices verticaux, qui les rangent dans les hypsisténocéphales.

Le tableau qui précède montre, aussi bien que les caractères descriptifs, qu'à mesure que l'on descend vers l'équateur, la mésaticéphalie augmente et que la brachycéphalie apparaît.

La grande série de 135 crânes de Fernand-Vaz (M. Topinard) comprend seulement 3 dolichocéphales, 36 sous-dolichocéphales, 70 mésaticéphales, 17 sous-brachycéphales et 2 brachycéphales (d'après la nouvelle nomenclature de M. Topinard).

Une série de 49 Nigritiens (Nègres proprement dits) réunie par

M. Passavant <sup>(1)</sup> comprend au contraire 73,4 % de dolichocéphales, 24,5 % de mésaticéphales et pas de brachycéphales.

Cet auteur a étudié les observations publiées sur les crânes de Nègres en ne choisissant que celles qui donnent une provenance sûre. Il est arrivé à une série de 205 crânes décrits par différents auteurs, B. Davis, Fritsch, Falkenstein, de Quatrefages et Hamy; il a puisé également dans les catalogues des Musées de Fribourg, Goettingue, Bonn. Cette série se décompose en 49 Nigritiens, 83 Nègres du Congo, 41 Cafres et 32 Hottentots et Boschimans.

Le groupe des 83 crânes de Nègres du Congo nous intéresse particulièrement; il contient seulement 50,58 % de dolichocéphales, 40,96 % de mésaticéphales et 8,43 % de brachycéphales. C'est ce groupe qui se fait remarquer par le plus de mélange, l'écart des indices céphaliques extrêmes va de 66 à 85, l'indice le plus fréquent est de 77.

L'auteur proteste avec raison contre la prétendue unité ethnique des Nègres d'Afrique et base sa conviction non seulement sur les caractères craniologiques, mais sur la taille et la coloration de la peau qui varie beaucoup. Quel est le facteur ethnique brachycéphale? Ce sont les Pygmées de l'antiquité retrouvés au pays des Mombouttous par Schweinfürth, les Akkas, dont les savants auteurs des *Crania ethnica* ont fait une étude complète.

Les Akkas n'existent plus qu'à l'état de petits groupes disséminés (?), mais les produits de leur mélange avec les dolichocéphales envahisseurs persistent dans l'Afrique équatoriale et dans les tribus de l'occident qui habitent les côtes d'Angola, de Loango, de Benguela, etc.

La sériation des indices céphaliques fait admettre une lente incorporation de l'élément brachycéphale et la production d'une race mésaticéphale qui participe aux caractères des vaincus absorbés.

Les deux Baroumbé que nous venons d'étudier se rattachent par un grand nombre de ressemblances craniologiques et descriptives à cet élément brachycéphale et nous ne voyons pas l'utilité d'admettre actuellement trois races avec M. Passavant. Les nom-

---

<sup>(1)</sup> L'auteur place ses *mésocéphales* entre 75 et 80, ce sont les mésaticéphales de M. Topinard; au-dessous de 75 sont les dolichocéphales, au-dessus de 80 les brachycéphales. Le compte rendu de son travail se trouve dans la *Revue d'anthropol. de Paris*, 2<sup>e</sup> fasc., 1885, p. 359.

breux mésaticéphales, au lieu de constituer une unité ethnique, sont pour nous le produit des deux races, l'une dolichocéphale victorieuse et l'autre brachycéphale vaincue et absorbée.

Il me reste à vous donner tous les renseignements fournis par le lieutenant Van Gele.

Pendant l'aller, il a suivi la rive septentrionale du Congo jusqu'aux Stanley Falls; cette rive est habitée en commençant par l'embouchure par les Kakouango, les Basoundi, les Oubandgi, les Bangala, les Bayaka Babouendé, les Korourou; au retour il a longé la rive méridionale, qui est peuplée à partir des chutes de Stanley par les Ouénya, les Yambarri, les Baroundou, les Baroua, les Oukatakouma, les Maroundja, les Baroumbé, les Bayanzi, les Ouabouma, les Bangongo, les Ouabouno et les Moussorongou.

Sur cette immense étendue, les caractères physiques et les mœurs diffèrent. Cependant la couleur de la peau d'après M. Van Gele est couleur chocolat. Ce n'est pas du tout la couleur noire comme celle des tirailleurs sénégalais qui se trouvent à l'Exposition d'Anvers au pavillon des colonies françaises.

Quant à la taille, durant son voyage, il n'a pas fait de mensurations, mais les tailles lui paraissent réparties à peu près comme chez nous : il y a de hautes tailles, des tailles moyennes et peut-être un nombre assez élevé de tailles petites, mais il n'a rencontré nulle part d'individus très petits dont les descriptions de Schweinfürth se rapportent du reste aux Akkas.

Une particularité signalée par la plupart des voyageurs et confirmée par M. Van Gele, c'est la fréquence de la hernie ombilicale (omphalocèle, exomphale) chez les enfants et les femmes; l'exomphale est moins commune chez les hommes. M. Hamy (<sup>1</sup>), qui constate le fait, croit que le point de départ semble être le manque de soins donnés au cordon ombilical. M. Bordier (<sup>2</sup>) affirme que l'on constate la présence de l'exomphale, quels que soient les procédés de section, de ligature ou de pansement du cordon employés au moment de la naissance. Le Dr Corre pense qu'une dissection attentive conduirait sans doute à reconnaître chez le nègre un moindre développement des fibres musculaires lisses signalées par M. Richet autour de l'ombilic.

---

(<sup>1</sup>) HAMY, *Revue d'anthrop. de Broca*, 1881, p. 227.

(<sup>2</sup>) BORDIER, *Géographie médicale*.

A propos d'exomphale, nous croyons qu'il est intéressant de vous montrer un petit fétiche zoulou qui nous a été donné il y a plusieurs années. Il représente un homme très grossièrement sculpté; l'artiste a simulé une hernie de l'ombilic en fixant en cette région, au moyen d'une résine, une petite coquille du genre *cypræa* (porcelaine). Ce singulier fétiche était suspendu au cou d'un enfant.

Beaucoup de Congolais ont la cloison nasale perforée comme les Australiens; ils se passent dans le trou une tige en fer ou en ivoire. Il y a le long du Congo des indigènes qui se mutilent les lèvres et qui portent des espèces de botoques comme les Botocudos du Brésil. (On sait qu'en portugais botoque veut dire bondon, pièce de bois qui sert à boucher la bonde, orifice arrondi par lequel on emplit un tonneau.) Chez quelques individus, les rondelles d'ivoire labiales sont reliées entre elles par une cheville. Cette mutilation a été signalée par Hartmann au sud du lac Tanganika chez les Manganjas, qui s'introduisent des chevilles de bois dans les lèvres. D'après le même auteur, cette coutume se retrouve chez les Mittus-Luba, chez les autres Mittus, chez les Musgus au sud du Logon et chez les Kadjès à l'ouest du lac Tsad. Schweinfürth, dans son ouvrage : *Au cœur de l'Afrique*, donne la figure d'une femme luba qui présente cette mutilation.

Le tatouage est en grand honneur; il se fait au moyen d'incisions; la forme et la disposition de celles-ci servent de signe distinctif aux différentes tribus.

Les Baroumbé pratiquent la circoncision ainsi qu'un grand nombre de peuples africains. Edw.-C. Hore (\*) a signalé ce fait pour les populations équatoriales dans son étude sur les douze tribus du lac Tanganika.

Ils se taillent les dents en pointes et transforment ainsi les incisives en canines.

Ces différentes mutilations, surtout celle qui a rapport aux lèvres, nous amènent à parler de la sensibilité. Un grand nombre d'auteurs ont signalé chez les Africains une diminution de la sensibilité périphérique. Gardiner, Livingstone, Lichtenstein citent des exemples en faveur de cette opinion. Mondière a vu des opérations chirurgicales très douloureuses supportées sans broncher. Les grands traumatismes sont généralement très bien supportés et les

---

(\*) HORE, *On the twelve tribes of the lake Tanganika*. JOURN. ANTHROP. INSTITUTE, 1882, août XII, fasc. 1, p. 2.

succès chirurgicaux obtenus sans réaction (D<sup>r</sup> Brassac). La diminution de l'excitabilité nerveuse rend le nègre moins sensible à l'effet de l'alcool; il supporte des doses beaucoup plus considérables que le blanc (D<sup>r</sup> Bordier).

Le lieutenant Van Gele confirme absolument cette opinion : il a vu des blessures très douloureuses n'arracher aucune plainte. Notons en passant que les plaies de tête sont très fréquentes, les coups de bâton n'étant pas épargnés dans les rixes. Le pansement phéniqué fait autant de merveilles sous l'équateur qu'ici.

Certains individus de la tribu sont consultés en cas de maladies et s'efforcent de circonscrire le mal en traçant en deçà et au delà des lignes colorées en blanc ou en rouge.

Disons également quelques mots de la nourriture; celle-ci est plutôt végétale; le manioc, les bananes, le vin de palme forment la base de l'alimentation. Le poisson est cependant très recherché par les riverains du grand fleuve et de ses affluents. Ils ne mangent pas de viande ou du moins très peu et ont cependant des chèvres et des antilopes. M. Van Gele s'est soumis à leur régime et attribue son excellente santé à son adoption; certaines victimes européennes auraient plutôt succombé au régime européen sous l'équateur qu'aux influences telluriques, thermiques et climatiques. Stanley dit également dans son ouvrage : *A travers le continent mystérieux*, qu'il ne s'est jamais aussi bien porté qu'après une longue privation de viande.

Je continue à dépouiller les notes qui m'ont été fournies et qui sont trop peu nombreuses pour me permettre de les passer en revue dans des chapitres spéciaux; je vous prie donc de me laisser sauter d'un sujet à un autre sans me préoccuper de l'ordre à suivre.

Le costume est des plus simples : une ceinture au-dessus des hanches, à laquelle sont attachées deux pièces en fibres végétales, l'une antérieure, l'autre postérieure; cet ensemble constitue le pagne. Le goût de la parure est très prononcé. Le cou, les poignets et les jambes sont chargés de colliers de cauris, de perles et de verroteries et de bracelets en fer, en cuivre et en ivoire. Souvent une partie du cuir chevelu est rasée pour agrandir le front.

Pendant la menstruation, les femmes s'ingénient à dissimuler leur état en augmentant leur pagne de plusieurs doubles; mais elles ont la singulière habitude de se barbouiller la poitrine de couleur rouge sans doute pour prévenir les entreprises hardies. On peut rapprocher cette bizarre coutume de celle de certaines femmes

des tribus hottentotes qui, pendant la même époque, se tracent un cercle noir autour des yeux (Girard de Rialle).

La polygamie règne en maîtresse sur les rives du Congo et un homme qui ne peut se payer plusieurs femmes reste sans aucun prestige. L'autorité d'un chef est proportionnée au nombre de ses femmes et bien souvent on a fait remarquer à notre explorateur qu'il n'était guère puissant puisqu'il n'avait pas même de femme.

Les Congolais fument, mais pas comme nous ; ils aspirent la fumée avec force et l'avalent ; bientôt une toux convulsive les prend provoquée par l'irritation des voies respiratoires. La pipe est quelquefois composée d'une feuille de bananier tournée en cornet et dont la pointe est enfoncée dans la nervure médiane d'une feuille qu'ils ont perforée. Souvent le tuyau est en os d'antilope et plus évasé vers sa partie buccale.

Les tribus chez lesquelles le commerce a pénétré sont assez avancées en numération pour avoir un mot qui signifie cent, mais ce mot, qui veut dire également beaucoup, n'a plus la même valeur dans d'autres tribus où il correspond à vingt. Dix doigts aux mains, dix aux pieds, c'est un maximum que beaucoup d'indigènes ne dépassent pas.

Jusqu'à présent, il n'existe qu'un commerce d'échange. Les *cauris* dont ils sont avides sont des coquilles du genre porcelaine (*cypræa*) qu'ils emploient pour des ornements divers, des colliers, des objets de parure ; les fils de laiton servent aux bracelets et aux armes ; les étoffes aux couleurs éclatantes sont vivement recherchées. L'ivoire qu'ils apportent vaut autant de pièces d'étoffe, de fils de laiton ou de sacs de cauris. Près des côtes, ils échangent leurs produits contre des armes européennes hors d'usage.

Comme je l'ai dit au commencement de ma communication, les deux crânes que je vous ai décrits ont appartenu à deux esclaves sacrifiés à la mort d'un chef.

Voici comment se passe la cérémonie du sacrifice chez les Baroumbé : la victime, femme ou homme, est adossée à un arbre flexible dont le sommet est amené au-dessus de la tête et attaché aux cheveux ; le sacrificateur, armé d'un couteau spécial, fait autour de la victime quelques passes, puis à plusieurs reprises dirige le tranchant vers le cou et quand il est sûr de la place qu'il veut frapper, il tranche la tête d'un coup rapide ; l'arbre se redresse brusquement et projette à une grande distance la tête sanglante.

D'après M. Van Gele, ils n'auraient aucune idée religieuse, mais ils ont le respect des morts et les sacrifices qu'ils font impliquent des idées particulières sur une vie future.

Ainsi quand un homme meurt, si c'est un chef entouré d'esclaves et de femmes, il faut qu'il puisse établir son identité dans le monde nouveau où il va vivre ; s'il était puissant, il faut qu'il le prouve et c'est dans ce but qu'on sacrifie des victimes pour lui servir d'escorte et de témoins.

Les Baroumbé enterrent leurs morts. Les chefs sont roulés dans des étoffes, ficelés dans des fibres végétales, enduits de résines et placés dans des cercueils de bois. Le vulgaire n'a pas de cercueil. Les morts sont conservés longtemps avant d'être inhumés, quelquefois pendant trois semaines, et pendant ce temps des individus sont chargés de veiller et de chasser les mouches.

Le cercueil est déposé dans une fosse peu profonde et recouvert de terre qui forme au-dessus une sorte de tertre ou de tumulus.

Le respect des sépultures est très prononcé et M. Van Gele a pu s'en convaincre par le fait suivant : à Ibonnga Ouangata, quand il eut choisi la place exacte où il voulait élever sa station, les Baroumbé s'y opposèrent d'abord et firent tout ce qu'ils purent pour le décider à prendre un autre emplacement ; ne parvenant pas à lui faire modifier son plan, ils lui annoncèrent que le lieu choisi était une sépulture et le prièrent d'attendre qu'ils eussent recueilli les ossements pour les transférer ailleurs. Cette opération fut faite silencieusement avec des marques de respect ; les os exhumés furent placés dans des pièces d'étoffes et enterrés plus loin.

Dans son long voyage, M. Van Gele était accompagné de porteurs et d'interprètes zanzibarites ; malgré la distance qui sépare le Haut Congo de la côte orientale du Zanzibar, on parvient à se comprendre. Les différents dialectes de l'Afrique équatoriale appartiennent aux langues du groupe bantou. L'aire de cette langue est considérable ; on peut dire qu'elle occupe tout le Sud de l'Afrique, abstraction faite des contrées habitées par les Hottentots et les Boschimans ; au Nord elle dépasse l'équateur de 4 ou 5 degrés et confine aux langues des Nègres proprement dits.

Les linguistes (F. Müller, Hahn) ont divisé le bantou en groupe oriental, groupe central et groupe occidental.

Les interprètes zanzibarites appartiennent aux populations qui parlent l'idiome du rameau oriental, le souahili qu'on parle depuis la côte jusqu'aux bassins du Tanganika, des lacs Albert et Victoria et qui se relie par des transitions insensibles aux dialectes parlés le long de l'immense vallée du Loualaba ou Congo. C'est le rameau souahili qui est la langue du trafic, de l'échange et qui par ce seul fait est en train de se substituer aux idiomes occidentaux.

DISCUSSION.

M. VANDERKINDERE. — Les indigènes de la tribu des Baroumbé prennent-ils leurs esclaves dans les tribus étrangères ?

M. HOUZÉ. — Dans les tribus voisines.

M. VANDERKINDERE. — Rien n'autorise alors à voir dans les crânes qui nous sont soumis le type de la race de Baroumbé, et c'est peut-être pour cela que leurs caractères s'éloignent de ceux des Nègres proprement dits.

M. HOUZÉ. — Cela n'est pas admissible : les Baroumbé se composent de sous-tribus qui se procurent des esclaves par le rapt ; ces esclaves n'en appartiennent pas moins à la même race. Quant aux différences que j'ai notées entre les crânes Baroumbé et les crânes des Nègres proprement dits, il y a longtemps qu'elles ont été signalées par les auteurs, par Prichard notamment, qui assigne aux populations équatoriales du Congo une physionomie spéciale.

M. DU FIEF. — J'ajouterai même que les tribus nègres du Congo ne font jamais d'expédition lointaine et que l'on ne voit chez eux que des guerres de tribu à tribu.

M. VANDERKINDERE. — Les Congolais qui sont actuellement à Anvers présentent-ils quelques rapports avec les caractères des types que vous nous montrez ?

M. HOUZÉ. — Je l'ignore, mais je sais que les Congolais de l'Exposition d'Anvers appartiennent à des tribus séparées par des distances considérables : il y en a des environs de Vivi, il y en a d'autres qui sont riverains du lac Tanganika, d'autres enfin appartiennent à la côte orientale, au Zanzibar. Il est donc fort probable qu'ils présentent entre eux des différences dans leurs caractères physiques.

M. DU FIEF. — Il n'y a aussi aucune ressemblance entre les Congolais et les nègres musiciens de la section portugaise à l'Exposition d'Anvers.

M. VANDERKINDERE. — J'ai encore une observation à faire sur un point que vous touchez incidemment dans votre communication : vous semblez approuver le système de division de l'indice céphalique de M. Topinard. Dans ce système, la médiane, qui est à 77, a

été calculée sur les moyennes des races, de manière à fournir un *type moyen de l'humanité*.

Mais comment établit-on cette moyenne? Je suppose que l'on a dressé d'abord le tableau plus ou moins complet des races, que l'on a cherché pour chacune d'elles une moyenne, qu'on a additionné tous les chiffres et qu'on a divisé le total par le nombre des types envisagés. Mais il se peut que l'un des grands types, les dolichocephales, par exemple, soient représentés sur le globe par des formes beaucoup plus nombreuses que les brachycéphales. Chaque unité de race dolichocephale, en s'ajoutant à la liste, fera incliner la moyenne sur la dolichocephale. S'ensuit-il que le *type humain moyen* soit plus dolichocephale que brachycéphale? Assurément non.

A mon sens, la vraie moyenne est le point également distant des deux extrêmes normaux; peu importe que l'un des types soit représenté par un plus grand nombre d'individus ou par un plus grand nombre de variétés ethniques.

J'ajoute cependant qu'à mon sens cette moyenne n'a pas grande signification; elle nous donne un homme qui peut-être n'existe nulle part, absolument comme le Belge moyen ou l'homme moyen de Quetelet.

M. Houzé. — Voici pourquoi je me rallie complètement à la division des indices céphaliques proposée par M. Topinard : la médiane qu'il a choisie est le nombre au-dessus et au-dessous duquel sont échelonnées, par sections également distantes, les différentes moyennes ethniques. Dans cette division, l'auteur n'a eu d'autre préoccupation que de placer la mésaticéphalie au point exactement situé entre les deux moyennes extrêmes. En deçà et au delà se trouvent des cas individuels, rares, presque anormaux, auxquels on n'assigne aucune limite, mais qui commencent où les moyennes finissent.

Les dolichocephales commencent à 65; les brachycéphales finissent à 89; la médiane est 77. A partir de 64 et au-dessous sont les ultra-dolichocephales; à partir et au-dessus de 90 sont les ultra-brachycéphales.

Autour de cette médiane de l'humanité sont groupés non pas des êtres problématiques créés par des moyennes, mais des types de tous les continents : les Sémites, les Berbers, les Égyptiens, les Polynésiens, et en Afrique les Haoussas, les Mandingues et la *race Congo* qui nous occupe aujourd'hui.

M. HÉGER. — M. Houzé nous a dit que la sensibilité est moindre dans la race nègre que chez les blancs. J'ai toujours lu le contraire. Je citerai même un fait qui a été fréquemment rapporté : un verre d'eau froide projeté sur la poitrine d'un nègre suffit à lui donner le tétanos. Il semblerait résulter de là que les actions réflexes sont plus développées chez le nègre. C'est même l'un des arguments qui ont été invoqués dans des discussions qui ont abouti à l'abolition de la traite des nègres, que ceux-ci sentaient plus vivement la douleur que les blancs.

M. Houzé. — La facilité avec laquelle le nègre contracte le tétanos n'est pas due à une sensibilité plus grande, mais à une action réflexe plus énergique et plus prompte. Un verre d'eau froide projeté sur la poitrine peut déterminer l'explosion foudroyante du tétanos; mais le Yoloff qui s'ouvre le ventre sans sourciller a certainement une obtusion de la sensibilité périphérique. Bordier, dans sa *Géographie médicale*, dit que cette obtusion trouve sa raison anatomique dans l'aplatissement des coussinets tactiles. Beaucoup de voyageurs citent de remarquables exemples d'insensibilité dans la race nègre.

M. VANDERKINDERE. — Il est généralement admis que ce sont les races jaunes qui sont le moins sensibles à la douleur.

M. Houzé. — Les différentes familles de la race jaune montrent en effet une grande résistance à la douleur et quant à la race nègre qui nous occupe, la diminution de la sensibilité a été signalée en particulier par Livingstone, qui a vu les opérations les plus douloureuses supportées en silence. Les renseignements que m'a fournis le lieutenant Van Gele ne font donc que confirmer ce point de physiologie ethnique.

M. HÉGER. — J'admets parfaitement le récit du lieutenant Van Gele. Je vous cite de mon côté mes auteurs. C'est donc un point de physiologie comparée qui serait à revoir.

M. DU PRÉ. — Une circonstance pourrait peut-être expliquer cette divergence d'idées au sujet de la sensibilité du nègre : les observations physiologiques sur lesquelles s'appuie M. Héger ont été faites aux États-Unis; il se peut qu'il y ait une différence entre la sensibilité des esclaves de l'Amérique et les nègres libres du Congo.

M. Houzé. — Si l'on constatait des différences, il faudrait plutôt les rapporter à la race qu'au milieu; les nègres d'Amérique sont fortement métissés; il y a eu chez eux des mélanges à l'infini avec les races indigènes, avec les différents groupes de la race blanche et avec certains éléments de la race jaune. Il serait donc au moins inutile de faire intervenir un autre facteur pour expliquer, le cas échéant, les différences physiologiques.

M. VANDERKINDERE. — Il y a d'ailleurs autant d'esclaves en Afrique qu'il y en a jamais eu dans les deux Amériques.

La discussion est close.

COMMUNICATION DE M. DE PAUW.  
UN Puits PRÉHISTORIQUE DANS L'EXPLOITATION  
DE SILEX DE SPIENNES.

Il y a quelques jours M. Thiry, bourgmestre de Spiennes, et M. A. Delwarte ont découvert et fouillé au milieu du *Camp de cailloux* un puits préhistorique qui renfermait, à ce que racontaient les journaux, de nombreux outils en silex taillé. Je suis allé à Spiennes hier et j'ai appris que ce puits était précisément celui que l'on devait déblayer à l'occasion de la visite que la Société compte faire prochainement à Spiennes. L'ouverture du puits va être recouverte de planches et de terre et nous pourrons le voir lors de notre excursion.

Ce puits présente à la surface du sol environ 2 mètres de diamètre et a une profondeur de 10<sup>m</sup>,90. Je m'y suis fait descendre au moyen d'une corde et j'ai pu constater que son diamètre est très variable : ainsi il va d'abord en s'élargissant jusqu'à 2<sup>m</sup>,60, puis il se rétrécit à 1<sup>m</sup>,40 au niveau de bancs de silex où le terrain à traverser était naturellement plus résistant; enfin, il s'élargit brusquement et mesure 3 mètres de diamètre au fond. Là se trouvent quatre galeries en croix, orientées suivant les points cardinaux; entre les galeries on a conservé des piliers de soutènement. J'ai pu poursuivre ces galeries jusqu'à une distance de 10 à 12 mètres: elles ont à l'entrée 0<sup>m</sup>,80 de hauteur, puis elles vont en s'élargissant tandis que la voûte n'atteint plus que 0<sup>m</sup>,60 de hauteur. La voûte de la galerie du sud est soutenue à 4 mètres de l'entrée par deux piliers. Dans la galerie nord, celle qui se dirige vers le clocher de Spiennes, on a trouvé dans une poche trois pics intacts en silex taillé, dont voici l'un, et un certain nombre de

pics brisés. Dans la marne qui a servi au remblai, on a encore rencontré un certain nombre d'éclats.

Dans la paroi du puits on voit très distinctement les traces de coups de pics en silex. Quand on a déblayé le puits, on a trouvé à 2 mètres de profondeur des couteaux et des pics en silex et quelques éclats, quelques fragments de poterie dont voici un échantillon, et des ossements. La poterie est grossière et noirâtre. Les ossements appartiennent aux espèces suivantes :

*Bos primigenius*, 1 radius, 2 phalanges et des fragments ;  
*Bos taurus*, métacarpiens et phalanges.

Plus bas dans la marne on a recueilli :

*Equus caballus*, plusieurs molaires et des fragments d'os ;  
*Sus scrofa*, fragment de crâne, dents, radius, métacarpiens ;  
*Cervus elaphus*, plusieurs bois travaillés, calcaneum, métatarsiens ;  
*Capra hircus*, plusieurs molaires, fragments d'os des membres.

Au même niveau on a trouvé des haches et de petits pics en silex et divers éclats. A 7 mètres de profondeur, on rencontre une couche de 2 mètres environ de silex noduleux (de ce silex que l'on emploie pour faire les rocailles dans les jardins). A 9<sup>m</sup>,80, on arrive à un banc de silex de 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur ; ce silex est gris-jaunâtre et se casse irrégulièrement. Enfin, le silex que l'on exploitait pour la taille des outils et des armes se trouve à 10<sup>m</sup>,40 sous forme d'un banc de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,30 d'épaisseur ; ce silex est d'un gris noirâtre ou bleuâtre.

J'ai encore à vous montrer parmi les objets que j'ai rapportés de Spiennes un morceau de bois de renne qui a été trouvé il y a quelques temps à la surface, sur le *Camp de cailloux* et cet autre que j'y ai trouvé hier. On trouve à Spiennes des silex taillés absolument identiques à ceux que l'on a trouvés dans les cavernes de la Lesse et qui remontent à l'âge du renne. Il me paraît intéressant de rapprocher ces deux trouvailles bien que l'on n'ait jamais rencontré, dans les puits, par exemple, des silex associés aux restes du renne et que l'on n'ait pas jusqu'ici signalé le renne à Spiennes. Le fait a cependant son importance au point de vue de la succession des époques que M. van Overloop et moi croyons avoir établi pour l'exploitation de Spiennes (\*).

---

(\*) Voir la séance du mois de mai 1885.

DISCUSSION.

M. CUMONT. — M. de Pauw peut-il nous dire si, dans les ossements brisés qu'il a rencontrés à Spiennes, on peut voir des restes de repas ?

M. DE PAUW. — Je n'ai pas eu le temps d'examiner hier ces ossements avec assez d'attention. Nous pourrons le faire lors de l'excursion de la Société.

M. TIBERGHEN. — Comment découvre-t-on à la surface du « Camp de cailloux » ces puits remblayés ?

M. DE PAUW. — Un premier remblayage fait avec les marnes extraites date de l'époque où l'on a cessé l'exploitation par suite de l'épuisement du banc de silex. Le terrain s'étant peu à peu affaissé, on a remblayé ultérieurement avec des débris de toute espèce. Il s'est produit ensuite un nouvel affaissement du sol, peu marqué celui-ci, mais suffisant pour qu'on puisse le constater à la surface du sol.

A une demande de M. CUMONT, M. DE PAUW répond qu'il ignore s'il faut attacher une importance quelconque à l'orientation parfaite des galeries d'exploitation.

M. DELVAUX. — Je crois que M. De Pauw va trop loin quand il avance que l'on n'aurait jamais rencontré le renne à Spiennes. Je possède trois fragments de bois de renne recueillis dans les galeries de la grande tranchée du chemin de fer.

M. DE PAUW. — Je ne sache pas que cette découverte ait été signalée jusqu'ici.

M. DELVAUX. — En effet, bien que cette trouvaille remonte à 1872, je ne l'ai, jusqu'à présent, annoncée dans aucune de mes publications et, si j'en fais mention aujourd'hui, c'est à titre de simple renseignement. Les bois de renne que j'ai recueillis étaient associés à des silex de l'âge de la pierre polie et non à des silex taillés de l'époque chelléenne.

M. HOUZÉ. — La découverte de M. De Pauw est des plus importantes : les silex taillés analogues à ceux de la Lesse et les bois de renne viennent combler le vide qui existait à Spiennes entre l'époque du mammoth et l'époque actuelle à son début, c'est-à-dire à l'âge de la pierre polie. Il n'y a en définitive que deux inter-

prétations possibles : il faut admettre un âge du renne ou bien le rejeter et dans ce dernier cas on se trouverait obligé de conclure qu'à l'âge de la pierre polie le renne n'avait pas encore émigré de cette contrée.

M. DELVAUX. — Il est possible que l'on ait utilisé à l'époque de la pierre polie des fragments de bois de renne rencontrés dans les alluvions.

M. DE PAUW. — Je ne le crois pas : dans les alluvions les bois de renne que l'on a rencontrés ont perdu toute consistance et sont devenus absolument impropres à servir d'outils.

M. CUMONT. — Je possède cependant des bois de cerf ayant servi d'outils et provenant des alluvions de la Dendre et qui présentent encore aujourd'hui une très grande dureté.

M. DELVAUX. — J'en possède également un certain nombre, qui ont été recueillis dans les alluvions de l'Escaut à Audenarde. Leur état de conservation, qui dépend de la nature du terrain dans lequel ils ont été ensevelis, ne laisse rien à désirer.

La discussion est close.

M. DE PAUW présente, de la part de M. le baron de Loë, le moulage d'une petite hache en diorite trouvée récemment à Harmignies.

Des remerciements seront adressés au donateur.

#### RAPPORT DE M. HÉGER SUR L'ORGANISATION DES SECTIONS.

Messieurs, la proposition de subdiviser la Société d'anthropologie en différentes sections a été l'objet d'un examen approfondi de la part des membres du Bureau ; ils m'ont prié de vous soumettre le résumé de la discussion qui a eu lieu à cet égard.

I. En faveur de la proposition on a fait valoir les arguments suivants :

1° L'anthropologie embrasse une série de sujets excessivement variés offrant, chacun en particulier, un champ d'études déjà très vaste ; la Société compte parmi ses membres bon nombre de spécialistes, car chacun se spécialise forcément en restreignant l'objet de ses travaux, et ceux-ci n'ont pas complète satisfaction en

voyant que deux ou trois fois par an seulement l'objet de leurs études spéciales fait la matière de tout ou partie d'une séance. La création de sections qui pourraient se réunir plus fréquemment que nous ne le faisons, rapprocherait ceux d'entre nous qui s'occupent des mêmes branches de la science et leur permettrait d'utiliser ainsi, plus qu'ils ne le font aujourd'hui, les ressources de la Société ;

2° Les travaux présentés actuellement à la Société ne font pas l'objet de discussions suffisamment approfondies ; celles-ci sont le plus souvent improvisées parce que l'on ne connaît pas d'avance, sinon le travail en lui-même, au moins le courant d'idées habituel à son auteur ; la discussion est souvent écourtée par la crainte d'entrer dans trop de détails et de paraître fastidieux à des collègues moins bien initiés à la science spéciale à laquelle se rapporte la communication ; en sections, ces désavantages disparaîtraient ou seraient atténués, les travaux originaux seraient plus sérieusement appréciés ;

3° Chacune des branches spéciales groupées sous la rubrique « Anthropologie » a par elle-même une importance suffisante pour justifier même la constitution d'une société indépendante et il est à craindre que, perdant de vue la pensée d'ensemble, des groupes ne se forment au sein même de notre Société et ne s'isolent peu à peu s'il n'est pas donné satisfaction, dans une juste mesure, à la nécessité du groupement de ceux d'entre nous qui s'occupent des mêmes études. Loin de préparer le morcellement de la Société, la création de sections aurait donc pour but d'en prévenir la désagrégation en conservant aux divers groupes qui tendraient à se former un caractère d'affiliation qui les détournerait de l'écueil de la spécialisation à outrance.

II. Contre la proposition, on a fait valoir les divers arguments suivants :

1° La crainte d'appauvrir le programme de nos séances générales en leur soustrayant les travaux originaux qui doivent en former l'élément essentiel ; ceux-ci perdraient de leur intérêt s'ils avaient été débattus préalablement dans les sections et il est à prévoir que parfois même leurs auteurs renonceraient à les communiquer une seconde fois à la Société ;

2° La crainte de voir la Société entraînée à des dépenses exagérées décidées par les sections ou nécessitées par leur organisation ;

3° L'inutilité de créer un vaste cadre subdivisant les membres vraiment actifs de notre Société en plusieurs catégories, alors que le nombre des membres actifs est évidemment restreint ; certaines sections ne seraient pas suffisamment représentées au point de vue du nombre de leurs adhérents ; ce serait, pour ainsi dire, créer une armée sans soldats.

III. La conclusion à laquelle sont arrivés les membres du Bureau et qu'ils m'ont prié de soumettre à votre approbation se résume dans les propositions suivantes :

1° Il n'y a pas lieu de proposer actuellement une revision des statuts dans le but de subdiviser notre Société en sections distinctes ;

2° La Société admet en principe dans son organisation actuelle la constitution de sections ayant pour but l'étude spéciale de certaines branches de l'anthropologie, mais elle abandonne la fondation et le fonctionnement de ces sections à l'initiative des membres qui désirent les composer ;

3° Néanmoins, pour qu'une section soit reconnue, sa constitution doit être demandée par cinq membres au moins. Ceux-ci choisissent parmi eux un président et un secrétaire nommés pour un an et rééligibles ;

4° Tous les travaux présentés par les sections doivent être communiqués en séance générale à la Société pour pouvoir être insérés dans le *Bulletin* ;

5° Tous les ans chaque section adresse à la Société un rapport sur les travaux accomplis pendant l'année ; ce rapport est inséré dans le *Bulletin* ;

6° La Société n'intervient pas autrement dans les dépenses que pourrait entraîner l'existence des sections.

Telles sont, Messieurs, les propositions que j'ai l'honneur de soumettre, au nom du Bureau, à votre approbation ; elles nous paraissent de nature à résoudre la question dans le sens de la liberté la plus complète et sans nous engager au delà de ce que nous pouvons tenir.

M. VANDERKINDERE appuie les conclusions de ce rapport, qui sont adoptées.

La séance est levée à 10 heures et demie.

---